

## ATTESTATION DE CONNAISSANCE

N°	Année	/	Région	/	C	/	N° candidat			
	2 0 1 0		IDF		1		B	U	1	5

**Délivrée en application de la loi n°99-5 du 6 janvier 1999  
Relative aux animaux dangereux et à la protection animale  
Article L 214-6 IV du Code Rural**

La présente attestation de connaissance pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèce domestiques est délivrée conformément aux dispositions visées à :

- l'article 1/c du Décret n°2000-1039 du 23 octobre 2000 relatif aux modalités de délivrance du certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèce domestiques,
- l'article L 914-6 (IV, 3°) du Code Rural, et, à l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2001 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

Cette attestation est délivrée après réussite aux épreuves d'évaluation organisées par le centre habilité de :

EPLEAH de Saint-Germain en Laye  
CFPPAH de Saint-Germain en Laye  
Route Forestière des princesses  
78100 SAINT-GERMAIN EN LAYE

le 23 juin 2010, à Saint-Germain en Laye,

**A Monsieur François QUEUDOT**

1, 91190 GIF SUR YVETTE

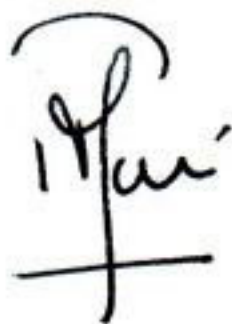
Né le 10 mai 1976,

à Suresnes (92)

Fait à Cachan,

Le 13 JUIL. 2010

Signature et Cachet  
de la Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Pascale MARGOT-ROUGÉ